

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 04658

Numéro SIREN : 510 040 611

Nom ou dénomination : AB PARQUET

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2022 sous le numéro de dépôt A2022/022781

AB PARQUET

SARL au capital de 1 000 €
30, Boulevard Emile Zola
69600 OULLINS
510 040 611 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce et, d'autre part de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code, par décision de l'associé unique du 17 mai 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social

Nos contrôles ont porté sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels établis au 31 décembre 2021, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité révèlent un chiffre d'affaires en hausse de 5,25 %.
- Le résultat d'exploitation est déficitaire de 4 787 €, car les charges externes ont progressé de 18,86 %. La marge brute passe de 59,97 % à 66,38 %.
- Les capitaux propres restent positifs à 31 573 €.
- La société a réduit son endettement auprès des établissements de crédit qui passe de 7 215 € à 4 727 €
- La trésorerie est positive de 24 662 € au 31 décembre 2021 contre 15 236 € au 31 décembre 2020.

Cabinet Christian PONCHON
Commissariat aux comptes

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Lyon, le 14 juin 2022

Le commissaire aux comptes et à la transformation
Membre de la Compagnie Régionale de LYON

Christian PONCHON

